

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Exécution de l'article L 2121-7
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal de la ville de Loches
se réunira à l'Hôtel de Ville de Loches,
salle du Conseil municipal le :

VENDREDI 20 MARS 2026 A 19 H 00

* * *

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil municipal

N° d'ordre	Objet
31	Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du Conseil municipal
32	Fixation du nombre des Adjointes au Maire
33	Election des Adjointes au Maire

- Lecture de la Charte de l'élue local

Fait à Loches, le 16 mars 2026

Le Maire,



Marc ANGENAULT

POUVOIR

Mr ou Mme.....

donne pouvoir à Mr ou Mme.....

de le ou la représenter à la séance du Conseil Municipal du **vendredi 20 mars 2026** et de

prendre part en ses lieu et place à tous votes qui pourraient intervenir lors de cette séance.

A LOCHES, le

Signature,